

L'événement



Résumons. En France, les centrales nucléaires produisent 80 % de l'électricité; l'hydroélectricité, première énergie électrique renouvelable, ne fournissant «que» 13 % avec ses 399 barrages. Mais 13 % absolument vitaux, car ils assurent le complément aux heures de pointe grâce à la très grande réactivité des centrales hydroélectriques. Ainsi, lorsqu'il y a forte demande, on ouvre les vannes et on turbine afin de fournir au réseau ce qui lui manque, sachant qu'un grand barrage représente l'équivalent de deux réacteurs nucléaires mobilisable en trois minutes seulement.

Les barrages sont donc une pièce essentielle dans la production d'énergie en France, mais pas seulement puisque leurs réserves d'eau sont également indispensables pour l'irrigation et le maintien des étiages de nos rivières et fleuves, témoins ceux des Pyrénées, véritables «greniers à eau» du Sud-Ouest. Seulement voilà...

Si les centrales nucléaires appartiennent en propre à EDF... barrages et centrales hydrauliques appartiennent à l'État. Lequel en a concédé le fermage pour 75 ans au fur et à mesure de leur mise en service au fil du XXe siècle. En Midi-Pyrénées, plus des deux-tiers des installations sont ainsi exploitées par EDF qui gère 87 barrages et 126 centrales, le reste étant opéré par la SHEM, filiale de GDF-Suez. Deux géants de l'énergie qui fournissent l'essentiel de l'hydroélectricité en France (EDF à 80 %, GDF-Suez à 20 %).

Ouverture à la concurrence

Mais en 2010, le gouvernement Fillon, via ses ministres Jean-Louis Borloo et Éric Besson, s'est engagé à satisfaire les exigences libérales de Bruxelles. Les premières concessions arrivant à échéance entre 2012 et 2015, il a ainsi été décidé d'ouvrir à la concurrence 20 % des capacités hydroélectriques françaises.

Suédois de Vattenfall, Finlandais de Fortum, Suisses d'Alpiq... Sur ce marché hautement spéculatif des heures de pointe où l'électricité se paye au prix fort, les appétits ne manquent pas, depuis, pour prendre leur part des 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuels... tandis que les hydrauliciens de terrain s'inquiètent. Car au-delà de la maîtrise publique de l'énergie, c'est la question de la maîtrise de l'eau qui se pose, souligne la CGT, également inquiète pour l'emploi.

Opposée à la mise en concurrence, la ministre de l'énergie Delphine Batho souhaite des solutions alternatives. Le sénateur de l'Aude Roland Courteau (PS), lui, a proposé en février de prolonger de 75 à

99 ans la durée des concessions. Mercredi, la députée Marie-Noëlle Battistel (PS), elle-même hostile à la libéralisation, et son collègue UMP Éric Strauman, ont rendu leur rapport d'information sur l'hydroélectricité à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et présenteront bientôt leurs préconisations. Les enjeux sont énormes car les décisions qui seront prises impacteront durablement l'avenir de cette filière porteuse, mais dans l'attente d'investissements et de gros chantiers indispensables à la modernisation de ses ouvrages.

Zoom

Inquiétude en vallées de la Têt, du Louron et d'Ossau

«On est encore dans l'attente car rien n'est décidé, même si notre concession est arrivée à terme. On sait aussi que certains opérateurs étrangers sont toujours installés en vallée d'Ossau pour faire du lobbying», confie Serge Saint-Vignes et Claude Etchelamendy, du collectif hydro de la Fédération nationale Mines Énergies de la CGT.

La vallée d'Ossau... Gros sujet d'inquiétude pour les salariés de la SHEM, en Béarn, puisqu'elle représente 80 % des installations de la filiale de GDF-Suez dans les Pyrénées, avec trois grands barrages, soit 220 mégawatts installés, mais que son unité de maintenance de Laruns, employant 50 salariés, est hors du domaine concédé... donc condamnée si les barrages changent de mains. «De plus, le problème du renouvellement de concession se pose aussi en Louron, dans les Hautes-Pyrénées, avec La Soula, 56 mégawatts, et dans les Pyrénées orientales avec les trois aménagements sur la Têt qui représentent 38 mégawatts au total» précisent ces représentants syndicaux de la SHEM qui vivent sur le terrain l'incertitude quotidienne créée par la remise en concurrence. Concrètement ? «Cela repousse les travaux de développement et de modernisation prévus puisque nous devons passer à 274 mégawatts en vallée d'Ossau, car l'industriel ne va pas investir dans une concession s'il n'est pas sûr de la conserver», soulignent-ils. L'autre inquiétude de la CGT, au plan national, valable tant pour la SHEM que pour EDF ? C'est que la production hydraulique concédée par le gouvernement Fillon représente 6 000 salariés. «Pour tous ces salariés, dont les racines sont dans la vallée où ils travaillent, où ils ont construit leur vie familiale, cette décision

[la remise en concurrence] constitue une agression» avait déjà souligné le syndicat, à l'attention d'Éric Besson, appelant également à garder la maîtrise nationale de l'outil pour des questions de sûreté de la gestion de l'eau et du système électrique français.» P.C.

Projet de loi

Sénateur de l'Aude, Roland Courteau (PS) a proposé le 14 février dernier une loi pour «porter de 75 à 99 ans la durée maximale des concessions hydroélectriques». Cette proposition, cosignée par 50 sénateurs, entend ainsi s'opposer à la libéralisation voulue par Bruxelles mais aussi à relancer la filière. Soulignant que «l'hydroélectricité est un atout majeur pour la production nationale d'énergie», les sénateurs constatent eux aussi le retard pris par cette filière et l'imputent également au problème du renouvellement des concessions dans une perspective d'ouverture à la concurrence, car «ces échéances créent inévitablement un climat d'attentisme qui a pour effet de retarder le développement de la production d'électricité d'origine hydraulique et de faire obstacle à la valorisation optimale de cette source d'énergie».

De fait, ce «programme de renouvellement des concessions tardivement lancé en 2010, qui soulève bien des questions

[...] ne paraît pas fait pour assurer dans de bonnes conditions l'avenir de la filière hydroélectrique» insistent-ils, poursuivant «on ne peut donc qu'approuver le Gouvernement de vouloir[...] «étudier des scénarios alternatifs» à ce processus peu convaincant. Mais, s'il faut assurément prendre le temps d'une réflexion plus approfondie, il est également urgent, compte tenu de la crise économique et de la situation de l'emploi, de permettre à la filière industrielle de l'hydroélectricité de reprendre rapidement le chemin de la croissance et de sa modernisation», concluent-ils

Cinq arguments contre la libéralisation

Selon le rapport de Marie-Noëlle Battistel (PS) et d'Éric Strauman (UMP), cinq difficultés majeures nécessitent la révision du cadre actuel des remises en concurrence.

< Absence totale de réciprocité avec les autres pays européens

«Aucun autre pays n'ouvre son parc hydroélectrique comme la France, la réciprocité n'est pas au rendez-vous, la France est la seule à se lancer dans une telle procédure, tous les autres la contournent». soulignent en substance les rapporteurs.

< Mesure prise au détriment de l'intérêt public

«L'exploitant disposerait à sa guise de l'électricité. Les consommateurs qui ont financé les infrastructures hydrauliques françaises ne bénéficieraient plus de l'électricité produite à bas coût. En remettant en concurrence les concessions, on perd définitivement le contrôle sur l'énergie la plus compétitive du mix énergétique» souligne Marie-Noëlle Battistel.

< Découpage inadéquat des vallées

On saucissonne des ensembles de production cohérents et on désoptimise le système actuel, puisqu'on se retrouve avec des exploitants différents aux intérêts concurrents sur une même chaîne de barrages.

< Aucune garantie sur les usages de l'eau

Les concessionnaires peuvent ignorer toute gestion de l'eau, l'intérêt des consommateurs, du réseau hydrographiques, des irrigants, du tourisme ou delà pêche voire même de la prévention des crues, au nom de leurs propres profits.

< Destruction d'emplois inévitable

Pour les rapporteurs, si EDF et GDF-Suez perdent leurs concessions, cela ne pourra qu'entraîner des destructions d'emplois, soit par mobilité forcée, soit par la disparition des activités support françaises au profit des nouveaux concessionnaires étrangers alors qu'au contraire, «une filière intégrée française créerait des emplois».

"Pourquoi il faut conserver la maîtrise de notre production hydroélectrique"

La députée iséroise Marie-Noëlle Battistel a clairement exprimé mercredi son opposition à la mise en concurrence. Interview.

Pourquoi ce rapport ?

Il fait suite à l'audition de la ministre de l'énergie Delphine Batho, en octobre dernier, par notre commission des Affaires économiques. Je l'avais interrogée sur la pertinence des remises en concurrence de nos barrages et elle s'était déclarée peu favorable à la libéralisation du marché, affirmant être à la recherche de scénarios alternatifs. Président de la commission, François Brottes m'a proposé de conduire cette mission afin d'élaborer ces scénarios alternatifs à la remise en concurrence.

Confier les clés d'une centrale nucléaire française à un groupe étranger ne viendrait à l'idée de personne. Les barrages sont-ils moins stratégiques ?

Non. Ils sont tout aussi importants puisqu'ils sont le second pilier du «mix» énergétique et le pilier majeur de la transition énergétique en tant que première source d'électricité renouvelable au coût de fabrication le moins élevé pour le consommateur. L'hydroélectricité joue d'ailleurs un rôle d'autant plus majeur dans la transition énergétique que ce n'est pas un bien précieux comme les autres puisqu'il touche aussi à nos réserves en eau. Malheureusement, en France, on a tendance à minimiser ce secteur voire à l'ignorer et j'ai été très frappée lors des auditions sur l'énergie que l'on parle du solaire, de l'éolien, du nucléaire, qu'on parle de tout sauf de l'hydraulique alors que demain nous en aurons encore plus besoin qu'aujourd'hui. Nous devons donc absolument en conserver la maîtrise car c'est aussi le seul outil de stockage que l'on ait et plus on développera les énergies renouvelables, plus on aura besoin de cet outil-là. Prétendre atteindre 23 % d'énergie renouvelable d'ici 2 020 sans l'hydroélectricité est impensable.

Combien de groupes étrangers candidatent aujourd'hui et quelle menace représentent-ils, selon vous ?

Douze entreprises de sept pays différents veulent aujourd'hui exploiter les centrales françaises remises en concurrence, 49 concessions d'ouvrages arrivant à terme d'ici 2 015. Ces gens ne sont pas des philanthropes, ils voudront forcément gagner de l'argent au détriment de la ressource en eau, de ses usages et de certaines choses qui n'avaient pas été calées dans les ébauches de cahier des charges

faites sous le précédent gouvernement. Les volets sécurité, emploi, investissements, modernisation, coût pour le consommateur se posent aussi (lire en haut à droite).

N'y a-t-il pas une autre difficulté liée aux redevances espérées ?

Ce projet de libéralisation prévoyait en effet que les exploitants reversent une forte redevance aux collectivités locales, lesquelles manquent d'argent actuellement. Or on ne pourra pas d'un côté demander à ces mêmes exploitants une forte redevance ET de lourds investissements en modernisation, pourtant indispensables à la montée en puissance du secteur.

Il va donc falloir trouver un équilibre, et travailler aussi un nouveau projet en prenant en compte la directive européenne «concessions», la loi Sapin, les aides d'état et le contrôle des aides d'état, mais il faut le faire rapidement, car il est urgent d'investir dans cette filière comme d'en garder la maîtrise.

Si on décidait aujourd'hui de mettre en concurrence nos barrages, ce ne serait pas effectif avant quatre ou cinq ans puisqu'on a toute l'élaboration du cahier des charges et du calendrier de remise des ouvrages à faire. Il y a là des délais incompressibles qui repousseraient l'installation du nouvel exploitant à 2 017 voire 2 018. Il faut sortir de cette situation.